

EDF subventionne le remplacement des chaudières fioul

Par Jean-Claude Bourbon

7 décembre 2018



L'électricien abonde la prime gouvernementale pour les clients qui installent une pompe à chaleur.

C'est ce qui s'appelle saisir la balle au bond. Après l'annonce du gouvernement, il y a quelques semaines de la suppression des chaudières au fioul d'ici à 2028, EDF a décidé d'aider financièrement les ménages à passer au chauffage électrique avec l'installation d'une pompe à chaleur.

Le groupe a annoncé jeudi 6 décembre la mise en place d'une prime « coup de pouce » qui abondera à hauteur de 50 % le « coup de pouce économie d'énergie » du gouvernement. L'aide globale s'élèvera ainsi à 4 500 € pour les ménages les plus modestes et à 3 000 € pour les autres. Et si le client décide de faire installer sa pompe à chaleur par Cham, une filiale d'EDF, il bénéficie d'une réduction de 15 % sur la première année du contrat d'entretien.

Un coût d'investissement élevé

« Les gens vont pouvoir rentabiliser en trois ans l'économie qu'ils font en débarrassant du fioul », a expliqué Jean-Bernard Lévy, le président d'EDF, interrogé sur RTL jeudi 6 décembre. Le gouvernement est de remplacer 300 000 chaudières fioul par an d'ici à 2027. Mais l'électricien ne donne pas d'objectifs chiffrés.

Les pompes à chaleur captent les calories présentes dans l'air et le sol et les restituent par des systèmes de fluides. Elle affiche un bilan carbone très avantageux: jusqu'à 90 % d'émissions de CO2 en moins par rapport au fioul et 75 % à 85 % de moins que le gaz naturel ou le propane, assure EDF. Reste le coût d'installation assez élevé. La facture démarre autour de 8 000 € mais peut tripler ou quadrupler si la pompe est couplée à de la géothermie.

Le gaz contre l'électricité

La fin du fioul, avec lequel se chauffent aujourd'hui 10 millions de Français environ, ouvre évidemment de nouvelles perspectives pour les opérateurs, dans un contexte de forte concurrence entre les énergies, en particulier le gaz. « La moitié des chaudières au fioul se trouvent dans des zones raccordées au gaz, souligne Patrick Corbin, le président de l'Association française du gaz (AFG). Selon lui, en passant au gaz naturel ou au propane, les ménages peuvent faire une économie immédiate de 30 %.

« Même si elle reste plus chère que les autres énergies, l'électricité est en train de regagner des parts de marché en France, en particulier dans le neuf », note de son côté Xavier Pinon, le PDG du comparateur Selectra.

Mais la mise en place de cette prime pour les pompes à chaleur par EDF a aussi une autre explication. Le groupe est obligé, comme ses concurrents, de placer des certificats d'économie d'énergie (CEE) sous peine de peine de pénalités financières. En clair, il doit trouver le maximum de travaux à faire par ses clients.